



**COMMUNE DE FREJEVILLE**

**PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE**

DEPARTEMENT DU TARN

**ARRETE A2018/07**

Département du Tarn – Arrondissement de Castres – Commune de Fréjeville

**ARRETE MUNICIPAL n° 2018/07 du 13/09/2018**  
**portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de la Commune de Fréjeville,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondations, tempête, canicule, grands froids, accidents de transports de matières dangereuses, rupture de barrage,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Fréjeville est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Tarn.

**Article 3 :** Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn .

**Article 5 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**13 SEP. 2018**

Fait à Fréjeville, le  
Le Maire, Claude ALBA.



## Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Object de la modification	Date

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 13/09/2018

Reçu en préfecture le 13/09/2018

Affiché le 13/09/2018

**SLOW**

ID : 081-218100980-20180913-A2018\_07-AU

<b>– Page de garde</b>	<b>page -01-</b>
<b>- Arrêté municipal portant approbation du PCS</b>	<b>page -02-</b>
<b>– Mise à jour du PCS</b>	<b>page -03-</b>
<b>– Sommaire</b>	<b>page -04 -</b>
<b>1 – Identification des risques sur la commune</b>	<b>page -05 -</b>
1.1 – Liste des aléas	page 05
1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux	page 05
- Etablissements sensibles	page 05
- Populations nécessitant une attention particulière	page 06
- Autres vulnérabilités	pages 07-08
<b>2 – Organiser la réponse communale</b>	<b>page -09-</b>
2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma)	page 09
2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)	page 10
2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale	page 11
2.4 – Organisation de l'alerte	page 12
- Liste des contacts pour la préfecture	page 12
- Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique	pages 12-13
2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement	Page 14
<b>3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés</b>	<b>page -15-</b>
3.1 – Moyens humains	page 15
3.2 – Moyens matériels	page 16
<b>4 -Annexes :</b>	<b>page-16-</b>
4.1 - Annuaire de crise	page 17 – 18 - 19
4.2 - Fiches actions	page 20 – 21 - 22
4.3 - Plans / cartographie	page 23
4.4 – Modèles de documents	page 24 – 25 - 26
4.5 – Exercice	page 27

# 1 – Identification des risques sur la commune

## 1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

### Aléas naturels :

- .Inondations, fortes précipitations
- .Tempête
- .Canicule
- .Grands froids

### Aléas technologiques :

- .Accidents de transports de matières dangereuses
- .Rupture de barrage
- .
- .

## 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : 675 habitants

Etablissements sensibles				
Désignation	Nom responsable	☎		Obs.
		Prof.	Dom.	
Ecole de Fréjeville	POUS Olivier	05.63.74.33.38	06.84.99.79.02	Enseignant - Directeur
	LUNARDELLI Céline	05.63.74.33.38	06.24.68.37.67	Enseignante

**Population nécessitant une attention particulière****Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)**

Nom	adresse		Personne à prévenir		Obs.

**Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins**

Nom	adresse		Personne à prévenir		Obs.

**Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion**

Nom	adresse		Personne à prévenir		Obs.
BUOT de L'EPINE Geneviève	Sarmes	05.63.74.33.01			
BOURREL Henriette	3, imp. De la Nogarède	05.63.74.38.08	SOCCOL Geneviève	06.61.28.78.43	Fille
BOUTTES Simone	7, route du Pujol	05.63.74.33.16	BOUTTES Véronique		Fille
CULIE Hortense	2, l'Ourtalarié	05.63.74.34.45	CULIE Guy		Fils
DELPECH Suzanne	11, la Fourézié		DELPECH Marguerite		Fille
FONTES Serge	La Bessarié	05.63.74.35.55	MANDOUL Gilbert	06.87.92.41.38	Beau-frère
GENEVET FEILER Claude	Les Roques	05.63.75.39.10			
IZARD Joseph	28, le Pujol		IZARD Isabelle		Fille
MAYNADIER Paul	14, pl. René Cassin	05.63.74.38.57	JAUZON Pierre	05.63.75.23.47	Neveu
NEGRIER Louis et Eva	9, pl. René Cassin	05.63.74.34.37	NEGRIER Alain SOCCOL Gene.	06.61.28.78.43	Fils Voisine
RAYNAUD André et Hélène	Le Rouch	05.63.74.33.42	MAURIES Christophe	06.81.35.16.87	Fermier
SACAZE André	21, l'Ourtalarié		BESSON Sylvie	06.30.79.42.25	
SIGUIER Alice	En Vialatte	05.63.74.33.15	SIGUIER Sébastien	06.16.45.66.68	Petit-fils
TRESSOL Annie	1, En Vialatte	05.63.74.34.39	TRESSOL Nicolas		Petit-fils
VIGUIER Lucette	4, le Pujol	05.63.74.34.71	VIGUIER Laurent	05.63.75.32.60	Fils
ZACCOLETTI Claude	15, Rte des Étangs	05.63.75.24.68			

## Autres vulnérabilités en cas de crue de l'Agout

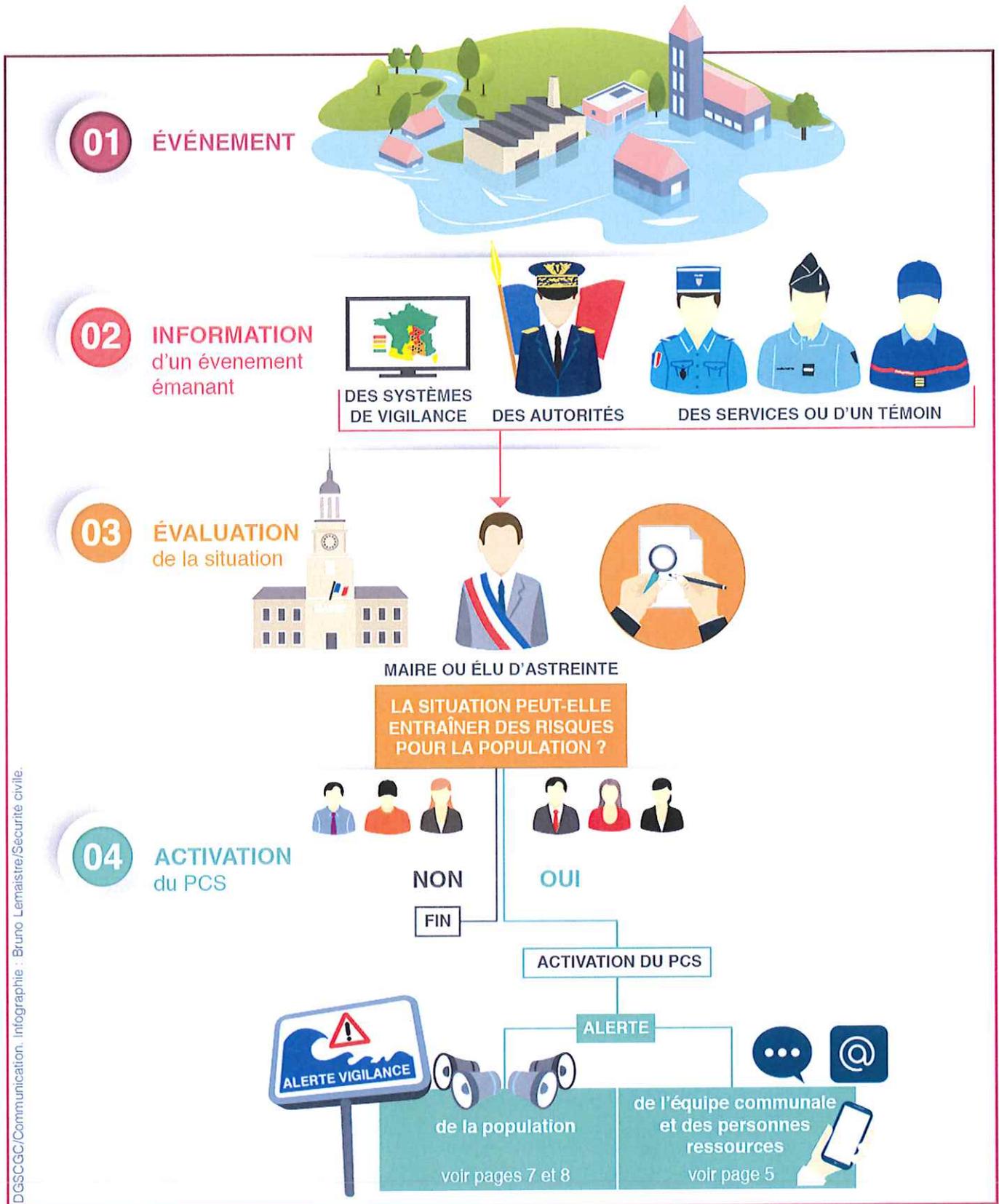
Désignation	adresse	Nom du responsable			Obs.
				@	
Centrale hydroélectrique	La Gascarié	M. Pierre de Lastours			
		05.63.59.10.71	05.63.72.91.50		
Activité de maraîchage	Aupillac	SCEA PLO - GAYRAUD			
		05.63.70.53.89			
Activité de maraîchage	Le Pujol	CALMET Bernard			
			06.86.48.54.90		
Activité de maraîchage	Le Pujol	MAUREL Michel			
		05.63.74.33.47			
Maison en bordure de l'Agout	Le Quintal	KOK Cornelis			Locataires : BAUD Vincent 06.47.97.79.15 LAGREVE Thomas 06.66.32.12.59
		05.63.37.18.54	06.01.42.42.03		
Activité d'élevage et d'irrigation	Aupillac La Ginestière	SIGUIER Sébastien			
			06.16.45.66.68		
Activité d'irrigation	Sarmes	AUSSENAC Christian			
			06.75.55.65.48		
Activité d'irrigation	Le Pujol	MAURIES Christophe			
			06.81.35.16.87		
Activité d'irrigation	La Métairie Basse	RAYSSAC Raphaël			
			06.88.39.98.64		

## Entreprises sur la commune

Désignation	adresse	Nom du responsable			Obs.
				@	
Garage RAUCOULES et Fils	10, Imp. De l'Issartade	<b>RAUCOULES Pierre</b>			
		<b>05.63.74.33.06</b>			
ARTERRIS	ZAC de Condoumines	<b>RAUCOULES Pierre</b>			
		<b>05.63.70.83.51</b>			
Constructions H2O BOIS	ZAC de Condoumines	<b>RIGAL Jean-Paul</b>			
		<b>05.63.61.11.12</b>			
Sarl TARN SUD TRANSPORTS	ZAC de Condoumines	<b>BONNET Jacques</b>			
		<b>05.63.73.41.03</b>			
Orbisound Technology – Tendance Roadster	Rue de la Mairie	<b>SIMONINI Fabien et VEAUTE Virginie</b>			
		<b>05.63.50.31.94</b>			
SIMIONI Sylvie	La Métairie Basse	<b>SIMIONI Sylvie</b>			
		<b>05.63.70.53.31</b>			
SARL Cyril MARTY	2, la Grèze	<b>MARTY Cyril</b>			
			<b>06.08.89.94.22</b>		

# 2 – Organiser la réponse communale

## 2.1 – Modalités d'activation du PCS



DGSCGC/Communication. Infographie : Bruno Lemaître/Securité civile.

## 2.2 – Organisation du dispositif communal

Envoyé en préfecture le 13/09/2018

Reçu en préfecture le 13/09/2018

Affiché le 13/09/2018

ID : 081-218100980-20180913-A2018\_07-AU

SLOW



**Le maire : Directeur des Opérations de Secours**

Monsieur ALBA Claude

☎ 05.63.74.37.92

📞 06.07.55.84.86

**1<sup>er</sup> adjoint : MAHOUX Didier**

☎ 05.63.70.74.60

📞 06.88.71.42.41



### Coordination des moyens et des actions

Titulaire : CAUSSE Thierry

☎ 05.63.70.74.56

📞 06.59.90.16.80

Suppléant 1 : MAURIES Christophe

☎ 05.63.74.43.35

📞 06.81.35.16.87

Localisation de la cellule de crise : MAIRIE DE FREJEVILLE (PCC\*)

☎ : 05.63.74.33.58

📞 05.63.74.33.61

@ : [mairiefrejeville@wanadoo.fr](mailto:mairiefrejeville@wanadoo.fr)

\* Poste de Commandement Communal



### Equipes terrain

Responsable alerte : FARAL Marie-Florence

☎ 05.63.70.29.77

📞 06.31.56.42.57

Responsable soutien : ALLAIN Jean-Marc

☎ 05.63.70.66.61

📞 06.77.57.69.69

Responsable logistique : NUNES José

☎ 05.63.70.68.13

📞 06.74.23.01.26

Responsable secrétariat : CAUSSE Thierry

☎ 05.63.70.74.56

📞 06.59.90.16.80

## 2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours

Annexe n°1 Page 19

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

Annexe n°2 Page 19

Fiche Alerte de la population

Annexe n°3 Page 20

Fiche Soutien des populations

Annexe n°4 Page 20

Fiche Responsable logistique

Annexe n°5 Page 21

Fiche Secrétariat

Annexe n°6 Page 21

## 2.4 – Organisation de l'alerte

Liste des contacts pour la préfecture			
Nom – prénom du destinataire			
 Prof.	 Dom.		@
<b>1- Monsieur ALBA Claude</b>			
	05.63.74.37.92	<b>06.07.55.84.86</b>	claude.alba1@gmail.com
<b>2- Monsieur MAHOUX Didier</b>			
	05.63.70.74.60	<b>06.88.71.42.41</b>	didiermahoux@orange.fr
<b>3- Monsieur CAUSSE Thierry</b>			
	05.63.70.74.56	<b>06.59.90.16.80</b>	thierry.causse@carbodebit.net
<b>4- Monsieur NUNES José</b>			
	05.63.70.68.13	<b>06.74.23.01.26</b>	jo.nunes@free.fr

### Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population** : inondation, incendie, explosion,...

Alerte générale		
Moyens	Lieu	Obs.
Sirène	NEANT	
Véhicule avec haut-parleur	NEANT	Plan du circuit – Annexe n°
Automate d'appel	NEANT	Liste de diffusion

Personne relais : _____ _____  :  :	Quartier / hameau _____ _____	Liste de contact
Personne relais : _____ _____  :  :	Quartier / hameau _____ _____	Liste de contact
Personne relais : _____ _____  :  :	Quartier / hameau _____ _____	Liste de contact
Personne relais : _____ _____  :  :	Quartier / hameau _____ _____	Liste de contact

Alerte spécifique		
Types de risque	Moyens	Obs.
<b>Inondation du cours d'eau :</b>	Personne relais : <b>ROMERO Pascale</b>  : <b>05.63.70.55.92</b>  : <b>06.64.77.95.94</b>	Liste des rues concernées  <b>Aupillac</b>  <b>Le Quintal</b>
Evenement usine PPI :		
Evenement .....		

## 2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche reflexe – annexe n° 4)

Lieux d'accueil de la population						
Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
	 / 		Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle Polyvalente	<b>POURCEL Danièle</b>	<b>658</b> personnes	OUI	NON	NON	TOILETTES DOUCHES
	<b>06.85.96.52.52</b>					
Salle Fabre	<b>POURCEL Danièle</b>	<b>100</b> personnes	OUI	NON	NON	TOILETTES
	<b>06.85.96.52.52</b>					

Matériels à prévoir			
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.

## 3 – Recensement des moyens

### 3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	adresse	☎ : ☎ :	Domaine de compétence

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	nom	adresse	☎ : ☎ :

Responsables d'association			
Type d'association	nom	adresse	☎ : ☎ :

Personnes ressources			
Nom	adresse	☎ : ☎ :	Compétences particulières

### 3.2 – Moyens matériels

Envoyé en préfecture le 13/09/2018

Reçu en préfecture le 13/09/2018

Affiché le 13/09/2018

**SLO**

ID : 081-218100980-20180913-A2018\_07-AU

#### Véhicules

##### ⑩ Détenus par la commune

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / 📱 responsable	Obs.
VL Kangoo	AN-199-NH	2	Atelier municipal	<b>BOUSQUET Quentin</b> <b>07.89.62.17.24</b>	
Camion benne (- 3.5 t)	BS-865-SL	2		<b>BOUSQUET Quentin</b>	

##### ⑩ Détenus par un particulier

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / 📱 responsable / propriétaire	Obs.

#### Matériels divers

##### ⑩ Détenus par la commune

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / 📱 responsable / propriétaire	Obs.
PC fixe	2	Mairie/Ecole		
Ligne fixe	2	Mairie/Ecole		
Photocopieur	2	Mairie/Ecole		

##### ⑩ Détenus par un particulier

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / 📱 responsable / propriétaire	Obs.

## 4.1 – Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	☎ / 📱	Obs.
Préfet	MOUGARD Jean-Michel	05.63.45.61.61	
Sous-Préfet	PROISY François	05.63.45.61.61	
Président du conseil général	RAMON Christophe	05.63.45.64.64	
Maire commune Carbes	SEGUR François	05.63.59.76.30 06.86.62.37.47	
Maire commune Vielmur sur Agout	RABOU Cathy	05.63.74.32.14 06.88.91.85.45	
Maire commune Sémalens	BOUSQUET Alex	05.63.71.74.43	
Maire commune Castres	BUGIS Pascal	05.63.71.58.58	
Président CCLPA	GARDELLE Raymond	05.63.70.52.67	

Membres du conseil municipal			
Nom	☎ / dom	📱	Obs.
ALBA Claude	05.63.74.37.92	06.07.55.84.86	
MAHOUX Didier	05.63.70.74.60	06.88.71.42.41	
CAUSSE Thierry	05.63.70.74.56	06.59.90.16.80	
NUNES José	05.63.70.68.13	06.74.23.01.26	
THO Laurent	05.63.70.28.70	06.10.40.85.84	
MAURIES Christophe	05.63.74.43.35	06.81.35.16.87	
VIGUIER Damien	05.63.75.31.29	06.70.27.28.97	
POURCEL Danièle	05.63.70.20.73	06.85.96.52.52	
ALLAIN Jean-Marc	05.63.70.66.61	06.77.57.69.69	
ROUSSET Laurence		06.07.94.84.07	
FARAL Marie-Florence	05.63.70.29.77	06.31.56.42.57	
VIGUIER Gabriel	05.63.74.36.45	06.85.61.21.29	
ROCACHER Céline	05.63.72.51.71	06.83.68.16.92	
ROMERO Pascale	05.63.70.55.92	06.64.77.95.94	

## Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 dom.	Obs.
CAMOUS Mary-Line	05.63.74.33.58	05.63.70.25.39 06.52.36.78.93	Secrétaire
BOUSQUET Quentin	07.89.62.17.24	06.37.82.89.59	Adjoint technique
ALBA Maryline		05.63.74.37.92	Aide transport scolaire Portage repas pers. âgées
CARRASCO Béatrice	05.63.74.33.38	05.63.70.52.99	Assistante scolaire cantine/ garderie
POUX Patricia	05.63.74.33.38	06.19.20.48.78	Assistante scolaire cantine/garderie
VIGUIER Laure	05.63.74.33.38	07.87.48.57.85	Assistante scolaire cantine/garderie

## Annuaire des services

Services	☎ heures ouvrables	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Préfecture : ➤ cabinet ➤ SIDPC ➤	05.63.45.61.61	05.63.45.61.61	24/24
Sapeurs-pompiers : ➤ centre de secours ➤ CODIS	<b>18</b>		05.63.71.31.50 (services administratifs)
Police / Gendarmerie : ➤ Brigade de Vielmur	<b>17</b> <b>05.63.82.17.00</b>		
SAMU	<b>15</b>		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	05.63.77.33.66		
Agence régionale de la santé (ARS)	05.63.49.24.24		24/24
Conseil général :	05.63.45.64.64		
Service de prévision des crues			
Direction Départementale des Territoires ➤ Secteur routier de CASTRES	05.63.62.62.35		

## Opérateurs

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Electricité : ➤ ERDF	0811 010 212	0811 010 212	24/24
Téléphone ➤ ORANGE	05.34.30.36.62 06.84.81.28.99	<b>0800 083 083</b> <a href="https://signal-reseaux.orange.fr">https://signal-reseaux.orange.fr</a>	24/24
Distributeur eau potable ➤ SIAEP Vielmur/St Paul	05.63.74.34.15	<b>06.82.66.27.01</b>	M. TOURNIER 06.88.70.82.05
CCLPA : Services techniques ➤ Voirie ➤ Ordures ménagères	05.63.70.51.74	06.25.48.60.64 06.31.21.20.06	GATIMEL Francis ANDRIEU Olivier
Transport scolaire ➤ Transports TESTE	05.63.74.12.24		
Eclairage public ➤ Territoire d'Energie	05.63.43.21.40		

## Divers

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ambulance privée			
Société BTP			
Société élagage ➤ ECOVANA ➤ EURL DELPY	05.63.59.74.00 06.17.19.21.47		

### **Annexe 1 - Fiche Maire – Directeurs des Opérations de Secours (M. ALBA Claude – M. MAHOUX Didier)**

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ...

### **Annexe 2 - Fiche Coordinateurs des moyens et des actions (M. CAUSSE Thierry – M. MAURIES Christophe)**

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ...

### **Annexe 3 - Fiche Responsables Alerte de la population (Mme FARAL Marie-Florence)**

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ...

### **Annexe 4 - Fiche Responsable Soutien des populations (M. ALLAIN Jean-Marc)**

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ...

## **Annexe 5 - Fiche Responsable Logistique**

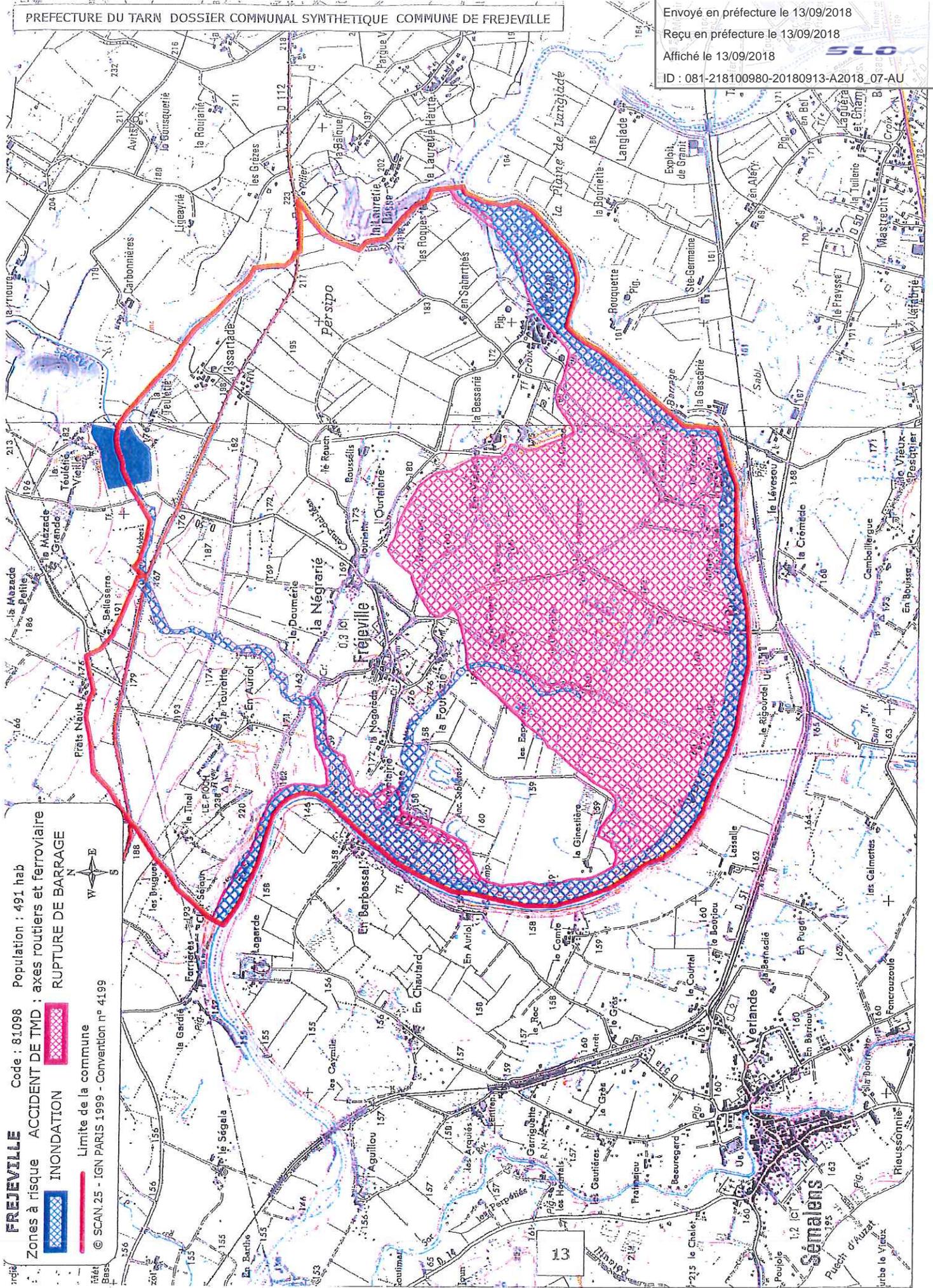
**(M. NUNES José)**

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations
- ...

## **Annexe 6 - Fiche Responsables Secrétariat**

**(M. CAUSSE Thierry – M. MAURIES Christophe)**

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe )
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ...



**FREJEVILLE** Code : 81098 Population : 491 hab

Zones à risque ACCIDENT DE TMD : axes routiers et ferroviaire

**INONDATION**  **RUPTURE DE BARRAGE** 

© SCAN 25 - IGN PARIS 1999 - Convention n° 4199

Limite de la commune 

W N E S

13

## 4.4 – Modèles de documents

### Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de .....

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....  
.....survenu le ..... à .....heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à *explicitier le plus possible*.....,

#### Arrête :

**Article 1er :** L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

**Article 2 :** *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

**Article 3 :** La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

**Article 4 :** [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

**Article 5 :** A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

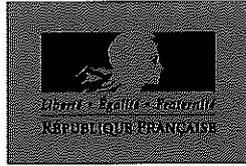
**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**Article 7 :** Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[ requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

**Article 8 (*exécution*) :** Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à .....le ...../...../.....  
Le maire,

■ **Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**



Le Maire de .....

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....  
.....

Considérant que ..... constitue un danger pour la  
sécurité publique ;

**ARRETE**

**Article 1er** : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire



**Main courante**

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

Page : .... / .....

## 4.5 – Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation

# RUPTURE DE BARRAGE



## Au signal d'alerte, vous devez :

- |  |  |
|--|--|
| • Gagner <b>IMMÉDIATEMENT</b> les hauteurs les plus proches ou à défaut vous réfugier dans les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide | <i>Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie</i>                                       |
| • Ne pas prendre l'ascenseur   | <i>Pour éviter de rester bloqué</i>  |
| • Ne pas revenir sur vos pas   | <i>Chaque seconde compte</i>   |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école  | <i>L'école s'occupe d'eux</i>  |
| • Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter votre abri  |  30 secondes |

**Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir**

## Les réflexes qui sauvent



Gagnez immédiatement les hauteurs

OU  
SINON



Montez immédiatement à pied dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

**Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie**

# I N O N D A T I O N



## A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- |  |   |
|--|---|
| • Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ...   | <i>Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts</i>            |
| • Couper l'électricité et le gaz   | <i>Pour éviter électrocution ou explosion</i>                           |
| • Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments | <i>Pour attendre les secours dans les meilleures conditions</i>         |
| • Ne pas prendre l'ascenseur   | <i>Pour éviter de rester bloqué</i>                                     |
| • Écouter la radio   | <i>Pour connaître les consignes à suivre</i>                            |
| • Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités   | <i>Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment</i> |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école  | <i>L'école s'occupe d'eux</i>   |
| • Ne pas téléphoner  | <i>Libérez les lignes pour les secours</i>                              |
| • Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée  | <i>Vous iriez au devant du danger</i>                                   |

**Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir**

## Les réflexes qui sauvent



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne téléphonez pas ; libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions

**Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie**

# ACCIDENT

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.)

SIRENE



### En cas d'accident, vous devez :

- |   |  |
|---|--|
| • Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule | <i>Pour éviter de respirer des produits toxiques</i>   |
| • Écouter la radio  | <i>Pour connaître les consignes à suivre</i>   |
| • Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation      | <i>Pour empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri</i>                               |
| • Vous éloigner des portes et des fenêtres  | <i>Pour vous protéger d'une explosion extérieure</i>   |
| • Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle   | <i>Risque d'explosion</i>  |
| • Ne pas aller sur les lieux de l'accident  | <i>Vous iriez au devant du danger</i>  |
| • Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer   | <i>Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique</i>                                    |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école   | <i>L'école s'occupe d'eux</i>  |
| • Ne pas téléphoner   | <i>Libérez les lignes pour les secours</i>   |
| • Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir                             |  30 secondes |

**Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir**

### Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio  
Pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :  
l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas :  
libérez les lignes pour les secours

**Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie**